

MENTION

LE MAGAZINE D'INFORMATION
DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BOIS



05

DOSSIER THÉMATIQUE

BOIS D'INDUSTRIE ET BOIS ÉNERGIE : quels débouchés ?

Tour d'horizon des voies de valorisation des bois de qualité industrie-énergie
en région Auvergne-Rhône-Alpes

03 | ACTUALITÉS

09 | INNOVATION : « FORÊT EN RÈGLE »
PLATEFORME NUMÉRIQUE

11 | AGENDA - CHIFFRES CLÉS

FB **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#27

Déc. 2021

MENTION BOIS

Le magazine d'information de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes

ÉDITO



Pour un bon équilibre de l'économie de la filière, chaque produit doit être valorisé

En octobre dernier, les Ministres de l'agriculture, du logement, de l'industrie et de la biodiversité lançaient les assises de la forêt et du bois largement ouvertes aux acteurs de la filière. Placées dans le cadre du plan d'investissement France 2030, les atouts et enjeux de notre filière sont désormais pris en compte : diminuer la consommation d'énergie primaire, stocker le carbone dans les constructions en bois, développer l'usage des coproduits et renouveler la forêt pour favoriser des essences résistantes au changement climatique. Quatre groupes de travail se réunissent régulièrement jusque fin 2021 afin d'élaborer un plan d'actions qui sera publié en janvier 2022. Sans surprise, les groupes travaillent sur les enjeux de la filière : stockage de carbone, résilience de la forêt, modernisation des entreprises de transformation et communication entre professionnels et grand public. Ces enjeux étaient d'ailleurs déjà inscrits dans le contrat régional de filière Auvergne-Rhône-Alpes dès 2019.

La demande en produits bois est forte depuis la crise sanitaire qui a bouleversé les flux internationaux, les entreprises de seconde transformation ainsi que les négociants sont nombreux à s'orienter vers un approvisionnement plus régional.

La réglementation environnementale 2020 visant une baisse de l'empreinte carbone du bâtiment va indubitablement accroître la part de biosourcés, même si les filières traditionnelles font un fort lobbying pour maintenir leurs parts de marché. Ainsi, il convient de solliciter des fonds publics pour

accompagner l'adaptation des forêts, une meilleure mobilisation des bois issus des forêts régionales, la modernisation de l'outil industriel, avec la main d'œuvre nécessaire, afin de valoriser l'ensemble des qualités de bois, promouvoir les usages et instaurer un dialogue avec le grand public sur la multifonctionnalité de la forêt.

Vous allez découvrir dans ce magazine les actualités de la filière et des interprofessions et notamment les diverses voies de valorisation des bois de qualité industrie ou énergie. En effet, l'entretien des forêts, nécessaire à leur résilience et à la production de bois d'œuvre de qualité, produit des bois d'industrie-énergie. Pour un bon équilibre de l'économie de la filière, chaque produit doit être valorisé. L'étude conduite cette année sur les débouchés des bois industrie-énergie montre une grande variété d'usages du bois, dont certains en devenir, d'autres trop fortement concurrencés sur un marché mondial. Cependant, dans notre région, forte de ses 7,2 millions d'habitants, le bois comme ressource énergétique reste le principal débouché en devenir que ce soit sous forme de granulés ou de bois déchiqueté, pour les collectivités ou pour les industries.

Bonne lecture

Jean Gilbert,

Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Un geste vert pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR
LE FORMAT
NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à :
contact@fibois-aura.org

SOMMAIRE

03-04

Actualités / Publications

Retrouvez l'actualité de la filière bois

05-08

Dossier thématique

Quels débouchés pour les bois d'industrie et bois énergie ?

09

Innovation bois

« Forêt en Règle » : une plateforme numérique pour faciliter le travail des entreprises forestières

10

Portrait : Aline Duverger

Présidente de Fibois 42

11

Agenda / Chiffres clés

Les événements de la filière bois

12

Découverte architecturale

Coup de cœur du public 2021

« Les écuries de la Roche » (69)

ACTUALITÉS

MISE EN RELATION DES ACTEURS DU PEUPLIER

Depuis quelques années, on constate que de nouveaux acteurs économiques du Peuplier apparaissent et des propriétaires s'intéressent de nouveau à cette essence. Dans ce contexte d'évolution très rapide et positive du marché et de la filière Peuplier, le recensement des entreprises et organisations qui ont une nette spécificité Peuplier permet de faciliter leur mise en relation avec les populteurs. Ainsi grâce à l'annuaire en ligne, la filière Peuplier compte gagner en performance et contribuer à fluidifier le fonctionnement technique et économique de la filière. Cette action a été réalisée par le Conseil National du Peuplier (CNP) avec le financement du CODIFAB à l'initiative de l'Union des Industries du Panneau Contreplaqué (UIPC).

Rendez-vous sur : www.peupliersdefrance.org/fr/annuaire

ACCÉLÉRATEUR BOIS 2 : UN DISPOSITIF DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Vous dirigez une PME ou ETI de la filière Bois, vous souhaitez répondre aux enjeux de votre filière et être accompagné pour repenser votre positionnement et votre business model ? Bénéficiez de 18 mois d'accompagnement pour vous structurer et inscrire votre entreprise sur une trajectoire de croissance pérenne en intégrant la 2^e promotion de l'Accélérateur Bois proposé par BPI France. Vous avez jusqu'au 31 janvier 2022 pour candidater : 30 entreprises seront sélectionnées pour intégrer l'Accélérateur.



Rendez-vous sur : <https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/candidatez-a-laccelerateur-bois-2>

L'OFFRE DE SERVICE DE FIBOIS AURA AUX ETF

Lors de la réalisation de prestations forestières, le Donneur d'Ordre demande un certain nombre de pièces administratives auprès des ETF sous-traitants tous les ans. Le Service Pro mis en place par Fibois AuRA propose de faire ce travail auprès des ETF qui n'ont plus que 2 documents à fournir par an, le reste étant collecté directement auprès des organismes concernés. Ce service est donc un gain de temps administratif considérable pour les entreprises. Parallèlement, Fibois AuRA propose aux ETF d'adhérer au Contrat d'Engagement à PEFC. En effet, pour intervenir sur une propriété PEFC, il est nécessaire que toutes les entreprises s'engagent à respecter les règles de PEFC, ce contrat en est donc la garantie pour les prestataires. En 2021, 68 ETF ont adhéré au Service Pro (+21% par rapport à 2020) et 109 ont adhéré au Contrat d'Engagement PEFC (+35% par rapport à 2020).

Retrouvez l'ensemble des adhérents sur www.fibois-aura.org rubrique Forêt

FIBOIS AURA VOUS DONNE RENDEZ-VOUS À EUROBOIS 2022

Comme à chaque édition depuis la création du salon, Fibois AuRA est partenaire de la prochaine édition d'Eurobois qui aura lieu du 1^{er} au 4 février 2022 à Lyon Eurexpo. Ce rendez-vous incontournable des acteurs de la filière bois avait connu un succès exceptionnel lors de sa dernière édition en 2020 juste avant le 1^{er} confinement, avec près de 30 000 visiteurs sur 4 jours et plus de 400 exposants. Dans un contexte de forte activité pour la filière, chefs d'entreprises de 1^{re} et 2^{de} transformation du bois mais aussi les agences, les négoce ou les architectes sont attendus nombreux pour cette nouvelle édition.



DE-BOIS.FR : CONFIGURATEUR POUR PERSONNALISER LES FDES

Une FDES (fiches de déclaration environnementale et sanitaire) est un document qui présente les résultats de



l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) d'un produit ainsi que des informations sanitaires. Ce document normalisé est utilisé pour l'écoconception et le calcul de la performance environnementale d'un bâtiment. Le configurateur www.de-bois.fr permet de personnaliser les FDES collectives des produits de construction en bois fabriqués en France. DE-bois se munit d'une nouvelle interface plus claire et plus illustrée pour faciliter les démarches des entreprises.

VERS UN PACTE BOIS BIOSOURCÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Pacte Bois Biosourcé, élaboré par Fibois Île-de-France dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des signataires, a pour objectif de massifier l'utilisation du bois dans la construction. Ils s'adresse à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrages publics et privés, au travers d'engagements de résultats et de moyens. Fibois AuRA et son réseau d'interprofessions territoriales ont engagé en novembre 2021 un travail de déclinaison du Pacte Bois Biosourcé en Auvergne-Rhône-Alpes avec un groupe d'acteurs de la construction : constructeurs, architectes, maîtres d'ouvrage publics et privés. Vous souhaitez rejoindre cette dynamique ?

Contactez : b.mermet@fibois-aura.org

PLUS D'ACTUALITÉS ?

Retrouvez toujours plus d'actualités :

 www.fibois-aura.org

Vous souhaitez partager votre expérience bois ?

Contactez-nous !

contact@fibois-aura.org



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS : EXPO MÉTIERS

Le développement de la filière forêt-bois est freiné par des problèmes de recrutement, et ce quel que soit le secteur d'activité. Les raisons sont multiples mais l'attractivité de ses métiers figure en première place. De nombreuses actions d'information et de sensibilisation sont menées chaque année par les interprofessions forêt-bois auprès de différents publics : jeunes en phase d'orientation, adultes en reconversion, prescripteurs emploi et orientation. Fibois AuRA vient de concevoir un nouveau support d'information : une exposition sur les métiers qui recrutent, en 6 panneaux recto-verso sous forme de paravent fabriqué sur-mesure. Elle est à la disposition de toutes les structures d'information et d'orientation, sur simple demande auprès de : b.muller@fibois-aura.org



FORÊTS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a lancé le 3 mars 2021 un groupe de travail régional « Forêt et changements climatiques », afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique d'échanger et de partager expériences, connaissances et points de vue. Ce groupe de travail s'inscrit également dans le cadre du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2029, qui prévoit des actions afin d'anticiper les effets du changement climatique et de reconnaître et renforcer le stockage carbone. Ce groupe organise un webinaire tous les premiers mardis du mois de 17h à 18h, afin de partager des informations concernant des outils, expérimentations, expériences ou structures en lien avec ce sujet. Retrouvez ces présentations sur : draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/4-Webinaires-mensuels-Forêt-et-agriculture.gouv.fr/4-Webinaires-mensuels-Forêt-et-agriculture.gouv.fr



PUBLICATIONS SUR LA FILIÈRE BOIS

À retrouver sur www.fibois-aura.org

Observatoire Bois Energie - Bois de chauffage

Mise à jour de l'observatoire 2019 : analyse des pratiques des producteurs de bois de chauffage, approvisionnement, équipements, volume commercialisé, perspectives d'évolution.

Publié par Fibois AuRA

À retrouver sur fibois-aura.org



Livres des Prix régional et national de la Construction Bois 2021

Publié par Fibois AuRA pour l'un et Fibois France pour l'autre, retrouvez dans ces deux publications des ouvrages bois exemplaires

Disponible sur demande auprès de contact@fibois-aura.org



Construire en bois - Aménagement intérieur

Publié par Fibois AuRA, ce 5^e numéro de la série Construire en Bois, aborde les principaux atouts du bois dans l'aménagement intérieur, illustrés par des témoignages

À télécharger sur fibois-aura.org, rubrique Construction



BA Bois - Construction bois et isolants bio-sourcés

Ce guide de la collection BA Bois, réalisée par le CNDB et financée par le CODIFAB, présente les associations possibles entre la construction bois et les principaux isolants biosourcés.

À télécharger sur www.codifab.fr



DOSSIER THÉMATIQUE

QUELS DÉBOUCHÉS POUR LES BOIS D'INDUSTRIE ET BOIS ÉNERGIE ?

La réglementation environnementale 2020 va accroître les usages du bois dans la construction et espérons-le, la récolte et la transformation de bois issus d'Auvergne-Rhône-Alpes. Mais qui dit meilleure mobilisation des forêts régionales pour approvisionner les besoins en construction dit bois de qualité industrie ou énergie à valoriser que nous vous proposons d'explorer dans ce dossier.

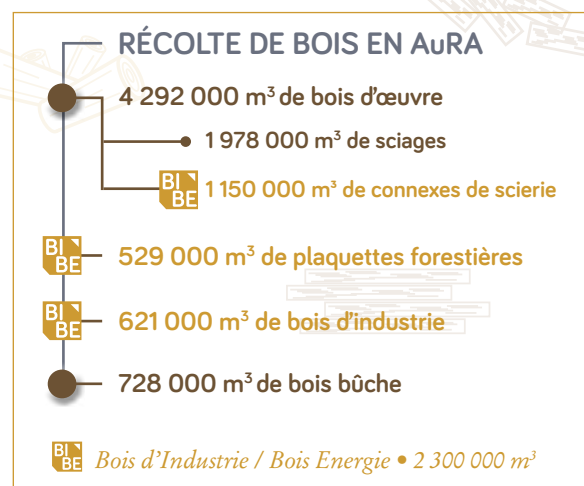


La région Auvergne-Rhône-Alpes est assez mal pourvue en débouchés pour les bois d'industrie et l'arrêt momentané d'approvisionnement de Fibre Excellence Provence (Tarascon) en septembre 2020 a jeté un froid auprès des exploitants forestiers et scieurs puisque cette papeterie consomme de l'ordre de 300 000 tonnes de bois par an issues de notre région. Ainsi, avec le soutien de l'État et de la Région, Fibois AuRA a commandité une étude prospective pour ces qualités de bois. De nombreuses filières de valorisation ont été explorées, ce qui montre bien la diversité des usages de ce matériau renouvelable, dont notre région est riche. Cependant, les filières de valorisation sont plus ou moins matures : certaines le sont à très court terme, d'autres plutôt à moyen-long terme. Aussi, cette matière de faible valeur ne pouvant pas toujours être transportée sur de longues distances, des débouchés de proximité doivent être trouvés. Ce dossier brosse l'ensemble des filières de valorisation explorées, et plus particulièrement celles du bois énergie pour lesquelles l'offre est bien structurée en région, et apte à approvisionner de nouvelles chaufferies et réseaux de chaleur, que ce soit en bois déchiqueté ou en granulés.

résineux). Le processus de sciage permet une production de 1,978 millions de m³ de produits pour la construction et l'emballage essentiellement, et 1,150 millions de m³ de connexes de scierie : sciures, écorces, dosses... destinées à l'industrie ou au bois énergie. Ainsi, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte un potentiel actuel de 2,3 millions de m³ de bois industrie - bois énergie à valoriser sans compter les 700 000 m³ de déchets de bois. La réglementation environnementale 2020 sur les bâtiments va accroître les volumes de matériaux biosourcés, dont le bois d'œuvre, ainsi, par effet domino, les volumes de bois industrie-bois énergie devraient augmenter dans les années à venir. Le plan régional forêt bois a d'ailleurs défini les conditions d'une meilleure mobilisation des bois dans les massifs forestiers de la région.

UN POTENTIEL ACTUEL DE 2,3 MILLIONS DE M³ DE BOIS INDUSTRIE - BOIS ÉNERGIE À VALORISER

Première région en volume de bois sur pied avec 36 % de son territoire recouvert de forêts, Auvergne-Rhône-Alpes ne récolte que 40 % de l'accroissement annuel de ses forêts, soit de l'ordre de 6 millions de m³, avec toutefois de grandes disparités selon les essences et les massifs. La gestion forestière permet de produire 728 000 m³ de bois de chauffage, essentiellement des essences feuillues à destination des ménages, 529 000 m³ de plaquettes forestières pour les chaufferies, 621 000 m³ de bois industrie et 4,3 millions de m³ vers les scieries (dont 92 % de



LES VOIES DE VALORISATION EXPLORÉES

Les débouchés pour les bois écorcés sont diversifiés avec une grosse part des volumes à destination de la pâte à papier et des panneaux. La baisse structurelle de la consommation de bois depuis 2 décennies en papeterie, les papiers et cartons recyclés ayant remplacé une part de bois, et l'industrie française étant concurrencée par des pays plus compétitifs, laisse craindre la fermeture d'une à deux papeteries en France.

Quant aux panneaux de structure, on observe déjà et on envisage une forte augmentation de la consommation particulièrement dans la construction et l'aménagement intérieur (+20 à +50 % d'ici 2035). Cependant, la France a perdu des parts de marché (-22 % en 15 ans), au profit des pays de l'Est plus compétitifs (+122 %). Sous réserve de positionner la fabrication française sur des créneaux spécifiques, on considère qu'il y aurait un potentiel de création de 2 à 3 usines de panneaux en France dont au moins une dans le Sud-Est pour les panneaux de structure. Avis aux porteurs de projets...

Les panneaux isolants en fibre de bois sont en développement, les usines implantées en France ont toutes des perspectives d'extension à court terme dans l'hexagone ou ailleurs. Les panneaux semi-rigides sont plus adaptés au marché français (en substitution de panneaux traditionnels type laine de verre) tandis que les panneaux rigides sont plus adaptés à l'isolation par l'extérieur, plus courante en Allemagne.



Le bois d'industrie écorcé a d'autres débouchés, moins consommateurs de bois, tels que le silicium métal ou la fabrication de béton de bois. Avec la réglementation environnementale 2020, il est prévu un fort accroissement de production de béton de bois qui multiplierait la consommation de bois pour ce type d'application par 4 ou 5 à l'échelle nationale.

Les bois non écorcés peuvent être utilisés en bois énergie, en production de silicium métal ou en paillage ornemental et agricole. Selon les estimations, ce sont actuellement 250 000 tonnes de bois frais qui sont destinés à ces deux dernières filières. La concurrence internationale étant très forte sur le silicium métal, on peut penser que les volumes de bois destinés à ce débouché en France et en région seront à la baisse dans la décennie à venir. Le paillage ornemental représente un marché de niche pour la filière bois, une part importante des besoins étant couverte par les paysagistes. La demande en paillage agricole est en progression compte tenu du prix de la paille, mais une part importante est approvisionnée en autoproduction par les agriculteurs.

La chimie verte, la pyrogazéification et la production de biocarburant pourront constituer de nouveaux débouchés à terme, bien que ce ne seront pas seulement les bois forestiers ou les connexes de scieries qui pourront être utilisés mais également des bois déchets.

Au niveau du bois énergie, bois déchiqueté et granulé cumulés, une augmentation de 25 % de la consommation nationale de bois est estimée à l'horizon 2030 (2/3 pour le bois déchiqueté, 1/3 pour le granulé). La dynamique de production de bois énergie est bien présente en Auvergne-Rhône-Alpes avec plusieurs projets d'unités de production de granulés, il convient désormais de promouvoir la consommation auprès des acteurs collectifs et industriels.

DES RÉSEAUX DE CHALEUR BIOMASSE QUI SE DÉVELOPPENT

Véritable outil de confort urbain, les réseaux de chaleur sont à la fois écologiques et économiques. Ils présentent de nombreux avantages, tant pour les utilisateurs que pour la société en général, notamment dans le contexte de réchauffement climatique.

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur. Il comprend une ou plusieurs unités de production, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

Les réseaux de chaleur permettent des économies grâce à la mutualisation des équipements de production/distribution de l'énergie. Ils peuvent valoriser des ressources locales propres aux territoires comme le bois, ce qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en garantissant un prix de la chaleur plus stable pour l'utilisateur. En effet, le coût de ces sources renouvelables (bois, déchets, chaleur de récupération) est bien plus stable que celui des énergies fossiles, soumis aux fluctuations des marchés mondiaux, difficilement prévisibles.

Selon le Cerema*, on compte 220 réseaux de chaleur dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont les 30 plus gros (d'une puissance installée par unité > 20 MW) représentent environ les 3/4 de la chaleur produite sur les 3 586 GWh de chaleur livrée au total. Environ 65 % du mix énergétique des réseaux de chaleur est d'origine renouvelable ou de récupération (36 % de bois et 29 % de chaleur de récupération/déchets). Les 932 km de réseaux de chaleur permettent d'éviter l'émission d'environ 725 000 tonnes de CO₂ annuellement.

* Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) Étude 2017 pour la DREAL

TÉMOIGNAGE

Philippe Guelpa-Bonaro, Vice-président de la Métropole de Lyon, délégué au climat et à l'énergie

LE BOIS : UNE ÉNERGIE VERTE MAIS AUSSI ET SURTOUT UNE ÉNERGIE SOCIALE

À propos de la chaufferie biomasse de Givros (69), alimentant 2 700 équivalents logements.

Les réseaux de chaleur urbains sont non seulement moins chers que les autres systèmes de chauffage (chaudières gaz, convecteurs électriques...) mais aussi bien moins soumis aux soubresauts des prix de l'énergie que l'on connaît actuellement avec des tarifs contractualisés par la Métropole. L'objectif à 2026 est de desservir 200 000 équivalent-logements (83 000 en 2020) sur l'ensemble du territoire métropolitain avec un taux d'énergie renouvelable et de récupération de plus de 65 %. 13,7 M€ d'investissements sont prévus dans le cadre de la PPI* 2021-2026. //



* PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

©IDEX

TÉMOIGNAGE



Christian Montin, Maire de Marcolès (15),
une commune d'un peu moins de 600 habitants

LE CHOIX D'UNE CHAUFFERIE BOIS ÉNERGIE A PERMIS À LA COMMUNE DE REVITALISER SON CENTRE BOURG

« Cela faisait un moment que l'on se posait la question de l'évolution de notre approvisionnement énergétique. Compte-tenu de la fluctuation du prix du pétrole et de la pollution qui y est associée, nous souhaitions relocaliser notre approvisionnement énergétique, de façon à le rendre plus économique et plus écologique. En 2004, une première étude de faisabilité a été réalisée pour alimenter le bourg de Marcolès et 3 ans plus tard le petit réseau de chaleur au bois de 515 m, géré en régie, est opérationnel et la chaudière de 360 kW est mise en route. Notre réseau de chaleur, financé à 70 % par les aides de l'ADEME, de la Région et du Département, devient ainsi le deuxième réseau de chaleur du Cantal. Près d'une trentaine de bâtiments sont chauffés au bois avec revente de chaleur, une opportunité pour les bénéficiaires de voir leur facture énergétique assez bien protégée de la montée globale du prix des énergies. La commune peut compter sur sa ressource forestière

pour alimenter les 1000 MAP/an en plaquette bocagère grâce à l'entretien de nos espaces verts mais aussi des déchets d'exploitation, le tout par l'intermédiaire d'un approvisionneur sous contrat basé sur la commune. Le réseau de chaleur sera encore augmenté de quelques mètres afin de raccorder quelques autres bâtiments, le plein potentiel de la chaudière n'étant que rarement atteint. La densité des bâtiments nous permettra d'ailleurs de limiter les travaux nécessaires. Les avantages du réseau de chaleur sont donc multiples. Ce choix a permis à la commune de revitaliser son centre bourg en donnant par la même occasion plus d'attractivité aux logements. Elle a aussi permis la création d'un ETP formé, ayant une véritable expertise du réseau. Ce circuit court permet à la commune de récupérer en partie sa souveraineté énergétique. //

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) reprend l'objectif national de multiplier par 5 la chaleur et le froid d'origine renouvelable valorisés par les réseaux de chaleur et de froid, ce qui représente, à l'horizon 2030, + 8,2 GWh, soit + 43 % de chaleur produite par la biomasse ligneuse par rapport à 2015, année de référence.

L'application de la Réglementation Environnementale RE2020 mise en œuvre progressivement à partir de 2022 sera favorable au développement des réseaux de chaleur. En effet, la RE2020 présente, en plus d'exigences de performance énergétique, des critères environnementaux et de recours aux énergies renouvelables. Les réseaux de chaleur de 5^e génération, particulièrement performants et visant 100 % d'énergie renouvelable, sont des solutions toutes indiquées pour les bâtiments neufs et une véritable opportunité de valorisation des débouchés des BIBE.

LE BOIS, UNE ÉNERGIE STRATÉGIQUE POUR UNE GESTION DURABLE DES TERRITOIRES

Pour augmenter la part de chaleur renouvelable produite à partir du combustible bois, il est indispensable, en complément de la mise en place de réseaux de chaleur dans les zones urbaines, de mailler le territoire avec des projets plus modestes, dans les zones rurales notamment.

Dans la théorie, la solution bois énergie trouve un écho plutôt favorable auprès des élus des communes rurales (parfois forestières) car ils y voient la possibilité de relocaliser l'activité énergétique, notamment en créant un circuit court d'approvisionnement en combustible et en aidant des artisans locaux à se lancer dans la mise en place et la maintenance d'installations.

Pourtant plusieurs freins peuvent entamer leur enthousiasme :

- des investissements plus élevés que des chaufferies fioul ou gaz,
- la relative complexité des équipements (mécaniques, électroniques, thermiques) impliquant une bonne maintenance préventive et corrective,
- la nécessité d'avoir un combustible bois de qualité et stable,
- la lourdeur des démarches en amont, tant sur le financement que sur la passation de multiples marchés (conception, travaux, exploitation, fourniture de combustible bois) avec une difficulté à obtenir des garanties de performance sur le long terme.

TÉMOIGNAGE

Wilfrid Gerossier, Chargé d'étude contrat EnR
thermique à Saint-Etienne Métropole (42)



AU-DELÀ DES INSTALLATIONS, C'EST UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI EST SOUTENUE

« En 2016, l'ADEME nous a proposé d'expérimenter le contrat de chaleur renouvelable. C'était une chance pour nous de mettre en place un outil territorial structurant pour développer les filières EnR thermiques : la biomasse, le solaire thermique et la géothermie. Pour la filière bois énergie, ce sont 22 projets cofinancés : de la chaudière individuelle de 50 kW à la chaufferie communale avec réseau de chaleur de 550 kW, pour produire 3 390 MWh/an. Nos porteurs de projets sont principalement des collectivités. Mais nous avons accompagné 3 fermes, 2 écoles, 3 vignobles, 1 restaurateur et 2 bailleurs sociaux. Nous sommes un soutien technique, administratif et financier aux porteurs de projets. Nos études sont là pour présenter la faisabilité technique et économique d'un projet en toute impartialité. Au-delà des installations, c'est une économie locale qui est soutenue ; nos porteurs de projets y sont sensibles. Sans le dispositif de l'ADEME et l'animation territoriale, une majeure partie de ces projets ne seraient pas sortis. //

Les contrats de chaleur renouvelable de l'ADEME pour les petites collectivités

En regroupant de petits projets dans un contrat chaleur renouvelable, des collectivités de faible taille arrivent à atteindre les seuils permettant de bénéficier du Fonds Chaleur, dispositif de soutien financier de l'ADEME. En plus de l'aide financière sur les études d'aide à la décision et les investissements, ces contrats permettent de simplifier les démarches mais surtout, ils permettent aux collectivités de bénéficier d'une aide à l'animation territoriale destinée à faire émerger les projets et à accompagner les porteurs.

La solution de vente de chaleur bois « clés en main », portée par des spécialistes du bois énergie

Autre solution encore plus simple : la collectivité fait appel à un opérateur qui assure l'étude, le financement, la construction et l'exploitation de l'installation bois énergie (approvisionnement en combustible, entretien, maintenance). Les offres peuvent concerner indifféremment des réseaux de chaleur ou des chaufferies dédiées, et s'adresser à des collectivités mais aussi à des entreprises. Un système de télésurveillance et de relevés de compteur à distance permet aux clients d'être facturés au MWh consommé. En région, de nombreux acteurs proposent cette prestation. Certains ont décidé de se regrouper dans un « Collectif Chaleur Bois et Territoire ».

Il existe aussi des projets dans lesquels des habitants, des collectivités et des acteurs locaux se rassemblent pour produire ensemble de l'énergie renouvelable. Avant tout, tournés vers l'intérêt général, ces démarches ouvrent le financement et la gouvernance des projets aux citoyens qui souhaitent s'y investir, ce qui leur permet d'en maîtriser les décisions et les bénéfices.

TÉMOIGNAGE

Antoine Sarrouille, ADEME - Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables



FONDS DE DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE : DEPUIS SON LANCEMENT, CETTE AIDE A ÉTÉ UN FACTEUR DE DÉCISION MAJEUR

Le plan de relance européen, lancé en 2020, a permis de débloquer des budgets importants dont 658 millions d'euros dédiés à la chaleur bas carbone au travers de l'appel à projets BCIAT. Ce Fonds décarbonation de l'industrie vient s'ajouter au Fonds chaleur.

L'évolution majeure est la mise en place de l'aide au fonctionnement. Cette dernière permet de compenser le surcoût entre une installation biomasse et une installation gaz grâce à une aide financière annuelle pendant 15 ans. Depuis son lancement, cette aide a été un facteur de décision majeur pour les industriels qui hésitaient à passer à la biomasse pour des raisons financières. Par ailleurs, l'appel à projets a également évolué, en rendant éligible les séchoirs (séchage de bois d'œuvre et de bois bûche), ainsi que le renouvellement des installations de plus de 15 ans. Ces deux points ont notamment pour objectif l'accompagnement de l'industrie du bois. L'augmentation budgétaire associée aux évolutions de l'appel à projets BCIAT ont favorisé l'émergence de la biomasse énergie auprès des industriels. En effet, nous observons 3 fois plus de projets lauréats par an au niveau national, avec 71 lauréats depuis juin 2020. Voici quelques exemples d'industriels accompagnés en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- La scierie DUCRET à Maillat (01) accompagnée à hauteur de 2,2 millions d'euros sur l'investissement pour la mise en place d'une chaudière de 5 MW qui sera alimentée à partir de plaquettes forestières et des connexes de la scierie.
- L'usine SOLVAY à Saint-Fons (69) accompagnée à hauteur de 12,9 millions d'euros sur l'investissement pour la mise en place d'une chaudière de 32,7 MW qui sera exploitée par Dalkia et alimentée à partir de bois fin de vie provenant de la région. Ce projet sera également accompagné avec de l'aide au fonctionnement. //



Site de Bonilait-Protéines à Saint-Four (15)
©Frédéric Douard, Bioénergie International

CHAUFFERIE BOIS : UN CHOIX ADAPTÉ AUX ENTREPRISES INDUSTRIELLES

La production de chaleur renouvelable permet d'associer deux priorités dans le développement de toute entreprise : l'optimisation énergétique et la performance environnementale. Le bois constitue une voie majeure pour y accéder, tant en raison des gisements dont bénéficie le territoire auralpin que des technologies déjà éprouvées dans de nombreux sites.

Les industries possèdent des compétences techniques, administratives et financières mais également des infrastructures (espace disponible pour le silo, une plateforme de stockage éventuelle, accès camion) leur permettant une mise en œuvre plus aisée de la solution bois énergie. Leurs besoins de chaleur sont souvent importants, pour le chauffage de leurs bâtiments mais surtout pour le processus industriel (vapeur basse ou haute pression, eau chaude ou surchauffée, air chaud, fluide thermique caloporteur...), voire de la production d'électricité, ce qui représente un besoin homogène tout au long de l'année. Par ailleurs, une entreprise utilisatrice de bois énergie bénéficie d'une image positive auprès de ses clients et du grand public.

En se tournant vers le bois énergie, les entreprises optimisent leur compétitivité sur le marché car elles ont une meilleure visibilité sur leurs coûts de production.

D'un point de vue technique, le bois énergie permet également aux entreprises de bénéficier de technologies à haut rendement énergétique, largement éprouvées et adaptées à toute entreprise, quelle que soit sa taille et ses besoins.

Les émissions de GES dans l'industrie manufacturière proviennent à 70 % de la combustion. Ainsi, développer un poste énergétique à haute performance environnementale peut devenir un atout commercial significatif. Grâce à la biomasse, on peut diviser la production de CO₂ d'origine fossile par 10 par rapport au gaz, par 14 par rapport au fioul, par 16 par rapport au charbon. L'impact des installations sur la qualité de l'air est maîtrisé grâce aux technologies de filtration qui vont bien souvent en deçà des valeurs limites d'émissions (VLE) exigées par la réglementation (y compris dans les zones sensibles comme les zones avec Plan de Protection de l'Atmosphère).

« FORÊT EN RÈGLE » : UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR FACILITER LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

INNOVATION BOIS



Pour les professionnels, appliquer la réglementation en forêt est une tâche complexe. En effet, la forêt est concernée par de nombreuses obligations : le Code forestier bien sûr mais aussi le Code de l'environnement pour les espaces protégés, la Loi sur l'Eau pour les cours d'eau, le Code de l'urbanisme avec les Espaces Boisés Classés, ou enfin le Code du travail avec les documents liés à la sécurité sur chantier ou liés à la lutte contre le travail illégal.



Les entreprises forestières, souvent unipersonnelles, ont du mal à s'y retrouver et ne sont surtout pas organisées pour gérer des tâches administratives parfois complexes.

En 2015, les interprofessions territoriales Fibois 07-26 et Fibois 38 ont créé un premier outil pour aider les professionnels à identifier les règles auxquelles ils étaient soumis pour chacun de leur chantier. Fort de cette première expérience, le réseau interprofessionnel d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'appui de

la DREETS, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère, développe actuellement un outil numérique plus perfectionné : la plateforme en ligne « Forêt en Règle ».

L'objectif est de simplifier au maximum la tâche des entreprises vis-à-vis de leurs obligations réglementaires pour chaque chantier.

Son fonctionnement est simple : le professionnel se connecte, crée un chantier, ajoute un ou des propriétaire(s), une ou plusieurs parcelle(s), et un ou des prestataire(s) intervenants.

Après une série de questions liées aux différentes réglementations, l'outil génère automatiquement des alertes, pré-remplit des documents ou prépare des courriels, le tout synthétisé sur une

unique page pour chaque chantier.

Les documents pré-remplis peuvent être finis de complétés, signés numériquement puis envoyés par voie électronique aux destinataires suggérés. Pour un suivi optimal, l'outil permet un archivage des éléments administratifs d'un chantier terminé. Enfin, Forêt en Règle dispose également d'un petit outil d'aide cartographique.

Aujourd'hui, « Forêt en règle » est en cours de développement à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les seuils et règles appliqués par les 12 départements sont ainsi intégrés dans l'outil. Techniquement, il sera possible de l'étendre à d'autres régions si les acteurs sont intéressés.



L'ouverture de la plateforme est prévue pour le premier trimestre 2022, les conditions d'accès seront alors précisées aux professionnels.

PORTRAIT



ALINE DUVERGER

Architecte, Présidente de Fibois 42

« J'ai souhaité m'engager pour faire rayonner une filière vertueuse, avec une utilisation responsable de la forêt assortie d'une vision d'avenir »

1 • Quel est votre parcours professionnel ?

De 1977 à 1984, j'ai suivi le cursus de l'École d'architecture de St-Etienne, puis à ma sortie je me suis installée en tant qu'architecte. J'ai repris une formation à la construction bois à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne en 1993 et 1994. L'idée de cette formation était de réunir des architectes et ingénieurs, ce qui a été extrêmement formateur dans mon parcours. À partir de 1992, j'ai porté de nombreux projets de construction bois, surtout en bâtiments publics. En février 2014, avec deux jeunes associés, Vincent Danière et Louison Thiam, nous avons créé l'Atelier des Vergers.

2 • Depuis quand et pourquoi avez-vous porté un intérêt au matériau bois ?

C'est arrivé de manière naturelle, j'ai été élevée dans une ferme du nord de la Loire, avec un rapport à la nature fort. De plus, j'ai eu un déclic lorsque ma grand-mère, qui avait attendu que j'obtienne mon diplôme d'architecte, m'a confiée sa maison à rénover avec une belle charpente à l'ancienne. Malgré mon diplôme, je me suis retrouvée démunie pour travailler ce matériau dont on m'avait très peu parlé à l'école d'architecture. Comme ce matériau m'intéressait déjà fortement, je me suis décidée à me former en complément, dans le but de pouvoir correctement l'utiliser. En Suisse, j'ai notamment découvert l'utilisation de bois locaux à partir de forêts très diverses gérées par régénération naturelle donnant donc des produits bois et des modes constructifs différents de l'Europe du Nord.

3 • Pourquoi vous êtes-vous impliquée dans le réseau interprofessionnel ?

Je suis engagée depuis 1990 dans le tissu interprofessionnel car je me

suis aperçue que les liens étaient importants, avant qu'un morceau de bois arrive sur un site il passe entre différentes mains. Ce réseau m'a beaucoup aidé à appréhender ce matériau naturel : j'ai pu aller en forêt, en scierie, j'ai eu des contacts et des conseils, c'est une sorte de grand parrainage. J'ai accepté de succéder à Jean-François Chorain à la présidence de Fibois 42 en juillet 2021.

4 • Quels sont vos objectifs en tant que présidente d'une interprofession territoriale pour les années à venir ?

Je suis en fin d'activité professionnelle, c'est une mandature de transition pour les deux prochaines années avant de prendre ma retraite et de laisser la tête de Fibois 42 à un autre actif. Je souhaite accompagner des jeunes dynamiques pour la suite. C'est pourquoi je me suis entourée de 3 vice-présidents, nous avons une gouvernance bien partagée. Nous nous efforçons de poursuivre les actions qui existent depuis longtemps à l'interprofession et qui ont parfois été mises à mal par la crise sanitaire. Notre filière économique forêt bois est assez tendue en ce moment sur la récolte des bois, nous avons des alertes de certains territoires et nous souhaitons travailler avec eux via notamment nos chartes forestières. Nous allons aussi devoir plancher sur la formation pour entrer pleinement dans la RE2020, un sujet travaillé notamment avec Fibois AuRA. Nos charpentiers utilisent beaucoup de bois aboutés et collés, nous n'en produisons pas aujourd'hui dans la Loire, ce qui freine l'utilisation du bois local, nous souhaitons travailler avec les scieurs sur ce sujet. J'aimerais aussi que plus de femmes arrivent à s'investir dans le conseil d'administration, et ainsi montrer la diversité des profils et la modernité de notre filière. Enfin nous avons également des objectifs festifs car notre interprofession a 40 ans !

AGENDA

Du 3 janvier au 11 mars : Appel à candidature Prix régional de la construction bois 2022

11 janvier : Journée « Bois des Alpes » en Savoie : visite de la Maison de la Vigne et du Vin à Apremont et de la scierie Lapierre et Martin à Rognaix

18 janvier : Soir et Bois sur le thème de la fenêtre bois à Biol (38), organisé par Fibois 38

Du 1^{er} au 4 février : Salon Eurobois à Lyon Eurexpo

3 au 6 février : Stand Forêt-bois-Ameublement au Mondial des Métiers à Lyon Eurexpo

3 février : Étape régionale du Canopée Challenge à Eurobois

PROGRAMME FORMATION FIBOIS 2022

Stabilité d'un bâtiment bois-Assemblages-Prédimensionnement d'éléments bois

Le 27/01/2022 à Lyon (69)

L'isolation phonique en construction bois

Le 10/02/2022 à Saint-Etienne (42)

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Le 14/04/2022 à Clermont-Ferrand (63)

Vétures extérieures sur structure bois. Conception-Durabilité aspect-Défauthétique

Le 24/02/2022 à Rumilly (74)

RE 2020 : conception énergétique et bas carbone d'un bâtiment bois - 3 jours

Les 3, 10 et 17/03/2022 (2h30/jour en distanciel) et 24 + 31/03/2022 en présentiel à Lyon

Mur à ossature bois : Conception-Réalisation-Défauthétique

Le 07/04/2022 à Clermont-Ferrand ou le 05/05/2022 en distanciel

Plancher traditionnel bois : Fonction-Généralités-Composition-Défauthétique

Le 19/05/2022 à Clermont-Ferrand ou le 09/06/2022 en distanciel

Les charpentes bois : Fonction-Typologie-Assemblage-Défauthétique

Le 30/06/2022 à Clermont-Ferrand ou le 21/07/2022 en distanciel

Notions essentielles permettant de concevoir un bâtiment bois - 3 jours

Les 3, 10 et 24/06/2022 ou les 7, 14 et 21/10/2022 à Saint-Etienne

Réhabilitation intérieure et extérieure avec le bois

Le 28/04/2022 à Lyon

Concepteur Construction Bois Bas Carbone - 15 jours

Du 15 septembre au 6 février 2023 mixte distanciel et présentiel à Lyon

CHIFFRES CLÉS

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE FILIÈRE BOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



21 400
ENTREPRISES



60 400 emplois
1^{ER} RANG NATIONAL

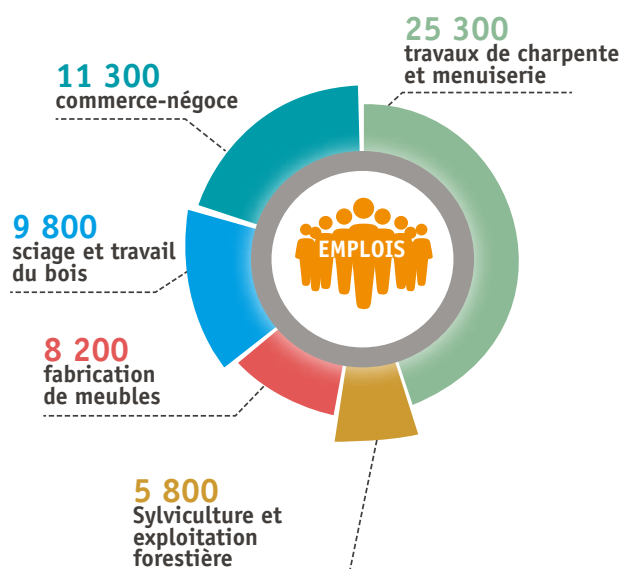


9,9 milliards d'euros
CHIFFRE D'AFFAIRE



2,7 milliards d'euros
VALEUR AJOUTÉE

Répartition des emplois par activité :



39%
des établissements
sont employeurs



3/4
des salariés
sont employés par
une micro-entreprise
ou une PME



60%
des salariés sont
principalement
ouvriers



ÂGE MOYEN
39 ans



31 000 €
salaire moyen
brut annuel

DÉCOUVERTE ARCHITECTURALE

LES ÉCURIES DE LA ROCHE - VOURLES (69)

«Jeux de lumière et de matière, des écuries aux lignes épurées en douglas local.» f + g architectes (69)



COUP DE COEUR
DU PUBLIC 2021



- Année de livraison : 2021
- Surface de plancher : 1 800 m²
- Bois consommé : 200 m³
- Coût total HT : 1 400 000 € HT
- Coût du lot bois : 576 300 € HT



Les écuries de la Roche prennent racine dans un écrin de verdure. Le projet se compose de 28 box, un manège, une carrière, un club house, des vestiaires, du stockage et un espace pour le personnel. Le bâtiment s'articule sur deux niveaux. Deux axes de circulation structurent les flux. L'architecture vient unifier les différents volumes à travers un travail de rythme en façade qui reprend la verticalité du paysage. La densité des trames exprimées offre une lecture transparente des espaces et donne de la profondeur au bâtiment. Cette nouvelle construction développe une palette réduite de matériaux bruts, permettant une intégration harmonieuse du projet dans son environnement. Le bois a été utilisé de manière ciblée et réfléchi. Pour favoriser une essence locale et un circuit d'approvisionnement court, le choix s'est porté sur le douglas en structure

comme en habillage. L'orientation des éléments programmatiques, ainsi que les choix architecturaux en façade ont permis de privilégier une ventilation et un éclairage naturel des espaces. Le projet a cherché à préserver les qualités naturelles du site. L'utilisation du bois, dans ce projet, réinterprète les codes traditionnels du monde agricole à travers un langage contemporain. Son usage a été pensé pour répondre à l'usure inhérente due à son exposition mais aussi au respect des normes liées à la pratique équestre. Le béton a donc été privilégié en soubassement pour isoler et protéger les parties exposées, tandis que le bois est venu réchauffer les façades et couvrir le projet. La sophistication s'exprime dans une quête de simplicité afin de s'insérer dans ce milieu naturel exceptionnel aux portes de Lyon.

INTERVENANTS DE LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage : Particulier (69)
Maître d'œuvre : f + g architectes (69)
Bureau d'études structure bois et thermiques :
Ginko & Associés (69)
Entreprises bois : Charpente Couverture Vaganay (69), Margueron (01), LMP menuiserie (38)
Fournisseurs du bois : Entreprise Piveteau (85), Scierie Sefob (27)

CONTACT :
f+g architectes
18 Montée de l'église
69300 Caluire et Cuire
06 71 56 21 24
frederic.grandvaux@fg-architectes.fr

07 81 55 94 01
thomas.faye@fg-architectes.fr

Crédits photos ©f+g architectes